

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 17 janvier 2025 Le 27 janvier 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :
Le 31 janvier 2025

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
MAJDOUBI, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE
MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,
SAINT-MARTIN ,

Présents : 20

Votants : 27

Absents :

Madame	ASSELINE	(excusée pouvoir à N.DORÉ)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	RAINE	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à X.RICHEL)

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : AVENANT CONVENTION RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE.

Sophie HOCHET, Maire adjoint chargé de la culture, rappelle que la commune a renouvelé son adhésion au Réseau de Lecture Publique, permettant à la bibliothèque d'être visible sur le portail des bibliothèques de Caen la mer et à ses usagers d'accéder aux ressources en ligne, jusqu'en 2026.

Cet avenant a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la communauté urbaine Caen la mer et la commune autour du service de navette de retour des documents, aussi appelée « Biblio-Retours ». Ce service permet aux usagers de rendre dans n'importe quelle bibliothèque signataire de l'avenant, l'ensemble des documents empruntés dans les bibliothèques du réseau également signataires de l'avenant.

La commune et la communauté urbaine devront s'engager et respecter certaines conditions.

<p>Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250127-20250103-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025</p>

.../...

.../...

La participation annuelle de la commune pour l'accès au service de navette Biblio-retours est égale à son nombre d'habitants (*INSEE*) x 0,30 € par an, qui s'ajoutent aux 0,45 € pour les ressources en ligne, le portail et le SIGB. Cette cotisation est due pour l'année entière, sauf dans le cas particulier de l'année de lancement du service où la cotisation sera proratisée

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention (*ci-joint*).

✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **31 janvier 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **31 janvier 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250127-20250103-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025